Multiculturalisme, genre et migration au Maroc

Moha Ennaji
Moha Ennaji est professeur a l'Université de Fès, Maroc.

ABSTRACT

Dans cet article, Moha Ennaji nous parle de la démographie et de l'historique du Maroc, de même que des aspects législatif et constitutionnel du pays. Elle explore aussi le multiculturalisme, le genre et la migration des Marocains, ce qui nous aide à mieux comprendre l'importance du multiculturalisme comme partie intégrante de l'identité nationale du Maroc.

L'objectif de cet article est de discuter de la dynamique du multiculturalisme, du genre et de la migration au Maroc. Le multiculturalisme au Maroc est caractérisé par ce va-et-vient entre tradition arabo-berbère-islamique et les valeurs modernes et universelles de démocratie, de liberté, d'équité sociale et des droits humains. D'autre part, les récentes réformes juridiques et institutionnelles, en particulier celles relatives au statut de la femme, aux émigrés marocains et au système de l'éducation, ont un grand impact sur l'évolution du multiculturalisme au Maroc et sur la modernisation de la société.

La situation géographique du Maroc lui assure une place privilégiée et un destin particulier de pays à la fois berbère, arabe, musulman, africain, méditerranéen et océanique. Il constitue de ce fait un trait d'union obligé entre les continents africain et européen. Il est un carrefour où se rencontrent et cohabitent des ethnies, des cultures et des langues aussi diverses que différentes.

La population du Maroc est de plus de 30 millions d'habitants (recensement général de la population de septembre 2004). Comme dans la plupart des pays en voie de développement, cette population se caractérise par sa jeunesse, puisque 37 % de Marocains ont moins de 15 ans et seulement 7,19 % plus de 60 ans (statistiques de 1994). Alors que pendant les années 60, la majorité de la population était rurale (80 %), de nos jours environ 50 % de la population vit dans les zones rurales. L'accroissement naturel de la population urbaine, l'exode rural, l'extension des périmètres des différentes agglomérations et l'intégration au milieu urbain de localités rurales remplissant certains critères d'urbanisation sont les facteurs essentiels de cette urbanisation rapide. Par conséquent, la population rurale est en nette diminution. La population active représente 32 % et le taux de chômage est d'environ 15 % selon les statistiques officielles de 2003. La population féminine compte 51 % de la population globale. Le taux global d'alphabétisation a atteint 50 %, et la plupart des femmes sont analphabètes (65 %). Voir Ennaji (2004).

Le Maroc s'inscrit dans une logique d'ouverture. Il a toujours été un carrefour et un lieu de brassage des cultures et civilisations. Le fait que le Maroc a connu à travers son histoire plusieurs colonisations et conquêtes (phénicienne, romaine, byzantine, vandale, arabe, française, espagnole) explique son multiculturalisme, son plurilinguisme et sa tolérance envers les autres cultures.

L'aspect législatif et constitutionnel

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, en fait la plus ancienne d'Afrique, qui reconnaît l'aspect multiculturel du pays et qui a adopté le multipartisme depuis l'indépendance en 1956. Dans la constitution, il est mentionné que l'arabe est la langue officielle du pays et l'Islam sa religion. Même si la constitution ne mentionne pas le berbère et le français comme langues nationales, la charte de l'éducation nationale promulguée et appliquée en 2000 stipule que la langue berbère est une langue nationale qui doit intégrer le système éducatif marocain. La création de l'Institut Royal de la Culture Amazigh en octobre 2001 a pour objectif principal l'intégration de la langue berbère dans l'enseignement et les médias, et la sauvegarde de la culture berbère. La charte de l'éducation indique également que l'enseignement des langues étrangères, notamment le français, l'anglais et l'espagnol, sont nécessaires pour le développement du pays.

D'autre part, le Maroc a fait des progrès indéniables en matière des droits de l'homme depuis l'avènement du roi Mohammed VI au pouvoir en 1999. Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme et l'Instance Equité et Réconciliation crées en 2003 ont pour objectifs majeurs la réconciliation au sein de la société marocaine et la consolidation de la démocratie et des projets de modernisation. Cette approche s'inscrit dans le cadre des réformes et des mutations que connaît le pays sur les plans juridique, institutionnel et socio-économique notamment le renforcement du dispositif de protection des droits humains.

Le Ministère des Droits de l'Homme qui a fonctionné de 1998 à 2004 a également travaillé dans ce sens. Le Code la Famille nouvellement réformé donne plus de droits aux femmes et garantit l'égalité des sexes devant la loi. Étant un

pays si profondément religieux, si imprégné d'islam, société méditerranéenne et patriarcale, le Maroc profond a avalé sans broncher cette « révolution culturelle. » « Le problème du roi est simple, explique l'un de ses conseillers. Est-il possible de bâtir une société moderne et démocratique sans être taxé d'avoir une attitude agressive envers les valeurs fondamentales d'une société très religieuse ? »

Le processus de démocratisation et de modernisation au Maroc est basé sur la diversité linguistique et culturelle du pays. En plus de l'Islam, les langues en usage font du Maroc un pays à la fois plurilingue et multiculturel.

Cette description résume la vie culturelle et intellectuelle au Maroc, profondément attaché aux valeurs de la civilisation arabo-musulmane et berbère. En effet, le Maroc est composé d'arabes et de nombreuses tribus berbères qui représentent plus du tiers de la population actuelle.

Historique

Les premiers Marocains qui ont peuplé le pays sont des populations venues du Nord et de l'Est a l'époque Néolithique. Ces populations très variées ont été appelées « berbères » par les navigateurs et les Romains. Aujourd'hui, le Maroc présente une société composite, où presque la moitié de la population parle le berbère, langue à l'intérieur de laquelle se distinguent trois sous-groupes : tarifit (Rif), tamazight (Moyen Atlas) et tachelhit (Haut, Anti-Atlas et Souss). La plupart des historiens s'accordent désormais pour reconnaître que, les conquérants arabes du VIII^{e} siècle ayant été peu nombreux, la très grande majorité des Marocains a du sang berbère. Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils sont berbérophones, plusieurs tribus ayant été arabisées très tôt, en particulier le long des côtes de l'Atlantique.

Les premiers arabes n'arrivèrent qu'à la fin du VII^{e} siècle. Ils apportèrent l'islam, la langue et la civilisation arabe qui était l'une des plus avancées. Arrivés du Moyen-Orient, ils s'imposèrent progressivement aux berbères. Au XI^{e} l'œuvre de propagation de l'islam s'acheva grâce aux Idrissides qui sont présentés par les historiens comme les fondateurs du premier État musulman au Maroc et les acteurs principaux de l'arabisation du pays. Aujourd'hui, les arabes du Maroc représentent selon les estimations entre 20 et 50 % de la population, et ils sont présents à travers tout le pays (Ennaji 2004).

La présence juive au Maroc est trois fois millénaire. Cependant, depuis la création de l'État d'Israël, des milliers de juifs marocains ont quitté leur pays natal, le Maroc, pour aller s'installer en Israël. D'autres sont partis vivre en France, au Canada et aux États-Unis d'Amérique. D'après les recherches dans le domaine, les juifs marocains étaient protégés par presque toutes les dynasties marocaines qui se sont succédées depuis les dynasties berbères remontant à 210 avant notre ère.

D'autre part, le colonisation française (1912-1956) a changé la donne culturelle et linguistique au Maroc comme ailleurs en Afrique du Nord. Elle a introduit le français et la culture française ou occidentale dans le sens large du mot. Elle a en quelque sorte renforcé les bases du multiculturalisme et du multilinguisme déjà existants au Maroc. L'histoire coloniale française a traité de façon inégale les langues nationales, notamment l'arabe classique et le berbère qui étaient marginalisés pendant toute la période de colonisation. En fait, l'arabe classique était enseigné en tant que langue secondaire dans seulement quelques lycées dans les villes impériales comme Fès, Rabat et Casablanca ; le berbère lui était enseigné uniquement au lycée franco-berbère d'Azrou. Du coup, le français est devenu la langue dominante qui pèse même aujourd'hui après 48 ans d'indépendance (cf. Bentolila 2003 : 21-22).

Ainsi les autorités coloniales françaises et les élites au pouvoir au Maroc depuis l'indépendance ont adopté/imposé un système éducatif et culturel étrangers à la réalité des populations. Les premiers ont marginalisé les langues arabe et berbère, et les seconds ont coincé les citoyens entre des langues maternelles minorées et des langues étrangères comme le français et l'anglais qui sont restées inaccessibles à la majorité du peuple, dont 50 % est malheureusement encore analphabète (voir Grandguillaume 1983).

Multiculturalisme, genre et migration

Multiculturalisme

Le multiculturalisme au Maroc, comme nous l'avons vu supra, est marqué par quatre ingrédients importants : le berbère, l'arabe, le français, et l'Islam. Le berbère et l'arabe dialectal traduisent la culture populaire, tandis que l'arabe classique, le français et l'Islam représentent la culture du savoir. Dans ce contexte multilingue et multiculturel, la légitimité de l'État est largement basée sur la culture écrite qui est étroitement liée au pouvoir.

Depuis l'Indépendance, le Maroc a hésité entre la modernité et le conservatisme. Dans les années 1960, 1970 et 1980, le Maroc avait opté pour la première tendance, car il était encore sous l'influence de la culture française, mais à partir des années 1990, le pendule a penché vers le conservatisme avec la montée de l'intégrisme musulman.

Durant les premières années de l'Indépendance, l'élite au pouvoir avait adopté le bilinguisme arabe-français comme option politique dans le cadre de ses efforts pour moderniser le pays. Aujourd'hui, la tension existe non seulement entre les valeurs françaises (occidentales) et les croyances arabo-musulmanes, mais également dans le contexte marocain, entre les langues et cultures berbères et arabes. Cette situation linguistique reflète des conflits d'intérêts et des tensions idéologiques qui elles-mêmes reflètent la lutte pour le pouvoir à des niveaux différents. L'interaction entre les langues et les cultures au Maroc est caractérisée par des contrastes et paradoxes.

Cette situation sociolinguistique n'est pas statique, et l'une de ses nouvelles évolutions est l'émergence de la migration comme une dimension importante sur la scène sociolinguistique actuelle. L'après Indépendance a connu la marginalisation des langues maternelles, notamment le berbère et l'arabe dialectal, qui étaient accompagnées par la marginalisation de la femme, à cause de l'illettrisme et de la migration massive des hommes vers les villes et vers l'Europe. Les femmes et les immigrés parlaient surtout les langues maternelles. En outre, les revendications concernant la sauvegarde des langues et cultures nationales, qui ont émergé avec la venue des droits de l'homme à partir des années 1990, sont accompagnées de sérieuses revendications pour l'émancipation des femmes, une des conséquences des flux migratoires de familles entières en Europe.

En d'autres termes, la construction de l'État dans les années 1960 et 1970 avait donné la priorité à l'arabe standard, langue officielle et de religion, et au français, comme langue des affaires et de l'administration. Les deux langues sont liées aux domaines publics où les hommes ont plus de voix et de choix que les femmes. Quand à l'arabe dialectal et au berbère, elles étaient relégués aux domaines du foyer et de la maison, c'est-à-dire au domaine privé dans lequel les femmes sont présentes. Même aujourd'hui, l'arabe standard est plutôt une langue « mâle » alors que le berbère est considéré comme une langue « femelle » car elle est parlée davantage par les femmes plus que par les hommes. Ce n'est pas une coïncidence si les revendications pour les droits linguistiques sont en parallèle avec les revendications pour les droits de la femme. En outre, étant lié à l'arabe standard, la montée de l'intégrisme islamique est accompagnée par une présence timide et « voilée » de la femme dans l'espace public. Par ailleurs, la promotion du berbère et de la femme est accompagnée par des revendications de la laïcité et par l'émergence des femmes dans des postes de décision (voir Sadiqi 2003).

Genre

L'émancipation de la femme marocaine a marqué des avancées depuis l'Indépendance. Le nouveau Code de la famille est une réforme de fond ; il introduit un changement concernant le statut de la femme et sa place dans la société marocaine. Il s'inscrit dans le cadre des réformes que le Roi Mohammed VI a lancé depuis son accession au trône en juillet 1999 : réforme de l'enseignement, du code du travail, de la santé, l'intégration de la culture amazigh dans les médias et l'enseignement, réforme de l'environnement, réforme du tourisme, réforme des médias, etc. Le nouveau Code de la famille confirme une fois de plus que la démocratie, les droits humains, la modernité sont un choix de société.

Garantissant le respect des droits de la femme et de l'enfant, consacrant la justice, l'équité et l'égalité en droits et en devoirs entre l'homme et la femme, les amendements contenus dans le nouveau code de la famille viennent conforter la place de la femme au sein de la société et lever toute injustice qui pèse sur elle. Les nouveautés contenues dans cette réforme qui donnent actuellement lieu à une profonde réflexion incitent tous les intervenants à une mobilisation générale. Salué à tous les niveaux comme étant « une révolution sociale calme » visant l'édification de bases saines pour une société saine, où les relations au sein de la famille sont fondées sur la justice, l'équité, l'équilibre, l'égalité des droits et des devoirs.

Au Maroc, pays de culture arabo-musulmane dominé par des pratiques traditionnelles, la femme a toujours été respectée mais n'avait jamais de statut digne de ses efforts, jusqu'à l'avènement des derniers amendements qualitatifs du nouveau Code de la famille qui consacre l'égalité des deux époux en plaçant la famille sous leur responsabilité conjointe. La femme marocaine peut dorénavant jouir des conditions d'une vie décente, empreinte de quiétude à tous les niveaux : politique, social, économique et culturel. Cette réforme tant attendue constitue sans équivoque un nouvel acquis non seulement pour la femme qui retrouve ses droits mais aussi pour l'homme qui croit à l'égalité des sexes, dans les droits et les devoirs.

Le nouveau Code de la famille aura des conséquences importantes également sur les émigrés marocains résidant à l'étranger. La plupart, surtout les hommes, devront s'adapter aux nouvelles lois qui, entre autres, interdisent la violence contre la femme, limitent au minimum les possibilités de polygamie et enlèvent la tutelle du père sur la jeune fille qui peut se marier sans l'accord préalable de ses parents.

Migration

Le Maroc connaît depuis les années soixante des flux migratoires vers l'Europe, et récemment vers l'Amérique du Nord également. Sur le plan socio-démographique, la migration internationale a joué un rôle important dans l'évolution du Maroc au cours des quatre dernières décennies. Ayant pris plusieurs formes, la migration internationale a commencé avec le recrutement d'ouvriers marocains pour participer à la reconstruction de l'Europe après la Deuxième Guerre mondiale et à l'expansion de l'économie du vieux continent. La migration de milliers de Marocains a été organisée dans le cadre d'accords bilatéraux pour répondre aux besoins des entreprises françaises, belges, allemandes, néerlandaises, etc.

La crise économique des années 70 a conduit les pays européens à fermer leurs portes à l'immigration. Il s'en est suivi d'autres formes de migration, notamment le regroupement familial et la migration clandestine. Parallèlement à cette diversification des formes migratoires, se sont créés d'autres filières de migration depuis le début des années 80, comme celles de l'Espagne et de l'Italie.

La population marocaine résidant à l'étranger compte aujourd'hui deux millions et demi de personnes dont presque deux millions sont en Europe. Cette communauté marocaine continue à entretenir des liens étroits avec le pays d'origine. Les fréquents voyages au pays, les transferts massifs vers la région d'origine, l'acquisition de biens immobiliers, les investissements, les liens familiaux sont autant d'indices qui attestent d'une solidarité sociale et familiale qui est restée vivace et remarquable.

Cependant, l'évolution démographique de la population émigrée, les problèmes socio-économiques du pays d'origine ne manqueront pas de s'accompagner de changements dans les perceptions et les attitudes, et partant, dans les relations du Maroc avec les pays de destination.

Le problème épineux qui se pose dans la région est celui de l'émigration clandestine. En effet, il ne se passe pas une semaine sans que les autorités marocaines n'annoncent des arrestations massives d'émigrés clandestins, aussi bien des Marocains que des ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne. Cette tâche est de plus en plus difficile à assumer pour le Royaume chérifien qui manque de moyens pour endiguer les flux migratoires illégaux. Durant l'année 2002, les forces de sécurité marocaines ont arrêté quelque 29 490 candidats à l'émigration clandestine, dont 14 860 Marocains et 14 630 ressortissants de différents pays de l'Afrique subsaharienne. Les bilans des opérations de lutte contre l'émigration clandestine annoncés par les différents services de sécurité marocains depuis le début de l'année 2003 laissent croire que le nombre des émigrés illégaux est en net accroissement. Entre l'exacerbation de ce phénomène qui commence à prendre une ampleur considérable, la pression des Européens, notamment le voisin espagnol, qui

réclament des mesures plus sévères pour endiguer les flux des migrants illégaux, et le poids de la facture de la lutte contre les mafias des passeurs, les autorités marocaines ne savent plus à quel saint se vouer.

Pour lutter plus efficacement contre l'émigration clandestine, le Maroc vient de se doter d'une nouvelle législation qui durcit les conditions d'accès et de séjour sur son territoire et aggrave les sanctions contre les trafiquants d'émigrés. Selon le ministère marocain de la Justice, la nouvelle loi permettra au Maroc de se conformer aux conventions internationales relatives aux obligations et droits des migrants et des étrangers légalement établis. En substance, les dispositions de la nouvelle législation visent à codifier les délits, les infractions et les sanctions liées aux tentatives d'émigration clandestine et au trafic des clandestins à travers une qualification pénale précise. Pour mettre un terme à l'immigration clandestine, qu'elle soit subsaharienne ou non, il faut s'attaquer aux raisons qui poussent ces gens à se hasarder en plein désert. Ces raisons sont essentiellement d'ordre économique, politique et social. D'autre part, l'Union Européenne a fait signer au Maroc un accord de réadmission des clandestins marocains et de ceux qui sont devenus illégaux sur le territoire européen. Cet accord risque de faire du Maroc une immense salle d'attente. (Voir *Libération* du 15 août 2003).

Conclusion

Le Maroc a toujours été au long de son histoire une terre d'accueil et de dialogue entre les cultures et les civilisations de par son histoire riche et prestigieuse, son pluralisme linguistique et culturel, et de par sa situation géographique stratégique.

Le Maroc d'aujourd'hui a franchi plusieurs étapes dans le processus de démocratisation, de modernisation et de développement. Il met l'accent sur l'importance du rôle des femmes, des migrants marocains et leurs contributions au développement durable. Les femmes et les migrants marocains représentent un levier supplémentaire pour faire face aux défis de développement et de modernisation. Cette approche s'inscrit dans le cadre des réformes et des mutations que connaît le Maroc sur les plans culturel, juridique, économique et social.

En reconnaissant officiellement la langue et la culture berbères pour la première fois depuis l'indépendance, le Maroc réaffirme que le multiculturalisme constitue une caractéristique fondamentale de la société marocaine. Aujourd'hui plus qu'auparavant, le multiculturalisme demeure une composante essentielle de l'identité nationale du Maroc.

La politique du multiculturalisme favorise les échanges réciproques entre les groupes et aide les membres des différentes communautés ethnoculturelles à dialoguer et à surmonter les obstacles à leur pleine participation à tous les aspects de la société marocaine.

Cette approche contribue à l'égalité des chances et à la compréhension interculturelle, en éliminant les discriminations et en aidant les institutions à devenir plus attentives à la diversité culturelle au Maroc et en veillant à ce que tous les Marocains et Marocaines aient une place dans la société. Par conséquent, aujourd'hui, les Marocains sentent un attachement profond aux diverses facettes de leur identité, qu'elles soient relatives au genre, à la région, à la langue ou à la culture.

Le multiculturalisme au Maroc constitue ainsi une richesse commune qu'il faut préserver, et où chaque citoyen et citoyenne a voix au chapitre et a la possibilité de contribuer librement à l'épanouissement collectif et au développement durable. Il s'agit d'un processus en évolution qui s'inscrit dans le cadre de l'établissement d'un État de droit et d'une citoyenneté dynamique et partagée.

Bibliographie

Abbassi, A. (1977). *A Sociolinguistic Analysis of Multilingualism in Morocco.* Unpublished PhD dissertation. University of Texas at Austin.

Bentolila, A. (2003). Diversité et Intégralité Linguistiques. In *Les Actes du Colloque International sur l'Amazigh,* Casablanca : Publications de la Fondation BMCE.

Benzakour, F. and Gaadi, D. (2000). *Le Français au Maroc : Lexique et Contacts de Langues.* Brussels : De Boeck and Larcier, Editions Duculot.

Boukous, A. (1995). *Société, Langues et Cultures au Maroc.* Rabat : Publications de la Faculté des Lettres, Rabat.

Ennaji, M. (2004). La Femme Marocaine et la mondialisation. In *L'Europe : Une Chance pour la Femme Musulmane ?* La Pensée et les Hommes 56 : 57-73. Bruxelles : Éditions Espace de Libertés.

Ennaji, M. (2002). Language Contact, Arabization Policy and Education in Morocco. In *Language Contact and Language Conflict in Arabic,* ed. By Aleya Rouchdy, 3-23. London : Routlege/Curzon.

Ennaji, M. (2001). De la Diglossie à la Quadriglossie. In *Languages and Linguistics* 8 : 49-64.

Ennaji, M. (1999). The Arab World (Maghreb and Near East). In *Handbook of Language and Ethnic Identity,* ed. By Joshua, A. Fishman, 382-395, Oxford : Oxford University Press.

Ennaji, M. (1997). The Sociology of Berber : Change and Continuity. In *Berber Sociolinguistics. Special Issue. International Journal of the Sociology of Language* 123, 23-40.

Ennaji, M. (1995). Ed. *Sociolinguistics in Morocco. Special Issue. International Journal of the Sociology of Language* 112.

Ennaji, M. (1991). Aspects of Multilingualism in the Maghreb. In *Sociolinguistics of the Maghreb. Special Issue. International Journal of the Sociology of Language* 87, 7-25.

Fishman, J.A. (1999). (ed.). *Handbook of Language and Ethnic Identity.* London : Oxford University Press.

Grandguillaume, G. (1983). *Arabisation et Politique Linguistique au Maghreb.* Paris : Maisonneuve et Larose.

Libération du 15 Août 2003 (quotidien marocain)

Sadiqi, F. (2003). *Women, Gender, and Language in Morocco.* Leiden : Brill

Sadiqi, F. (1991). The Spread of English in Morocco. In *International Journal of the Sociology of Language* 87, 99-114.

Youssi, A. (1995). The Moroccan Triglossia : Facts and Implications. In *International Journal of the Sociology of Language* 112 : 29-43.